

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Perspectives occupationnelles

2022-2023

Code : S.ER.SO.1101.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement : français Autres compétences linguistiques : anglais

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A4 A5 A7

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E2

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G3

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître la notion d'occupation en ergothérapie et ses définitions
- Connaître la notion de contexte et de situation
- Expérimenter des occupations
- Comprendre l'engagement occupationnel
- Comprendre la transition occupationnelle du jeune adulte émergent
- Identifier les aspects sociaux, contextuels et écologiques des occupations
- Analyser les situations occupationnelles
- Connaître le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) de Mary Law.

- Connaître la notion de singularité, de granularité et de contexte (aussi en lien avec la durabilité) en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de routines, d'habitudes, d'habitudes de vie, de la vie de tous les jours, de la vie courante, et l'appartenance en lien avec les occupations.
- Expérimenter le sens des occupations en contexte et leur granularité.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Occupation humaine (2 ECTS) 36 périodes

Contenus :

- Découvrir les occupations
- Définir les occupations
- Réaliser les occupations
- Occupations en contexte
- Transition occupationnelle
- Cadres et construction des situations occupationnelles

Unité 2. Représentations, normativité, handicap, occupation (2 ECTS) 30 périodes

Contenus :

- Représentations sociales des autres et de la différence (altérité/singularité)
- Représentations du handicap
- Construction des normes et leurs conséquences (exemple Handicap)
- Journée en FR avec scénarios
- Théories du handicap
- Les classifications : Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et Processus de production du Handicap (PPH)
- Fresque du climat

Unité 3 : Justice occupationnelle et participation (2 ECTS) 24 périodes

Contenus :

- Déprivation occupationnelle
- Equilibre occupationnel
- Définition de la participation
- Liens entre participation et justice occupationnelle

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : présentations pendant les cours | |

Le module est validé par un examen oral en semaines 5-6, avec 3 parties de 10 minutes, portant sur les unités 1, 2 et 3. Pour chaque unité, des exercices (par oral ou par écrit) ou la présence pendant les cours permettent d'obtenir des points qui participent à la validation du module.

Exigences liées à la fréquentation du module :

Unité 1 : la participation aux ateliers d'analyse est obligatoire. L'étudiant-e obtient 1 point par présence à l'atelier.

Unité 2 : la participation à la journée en fauteuil roulant (FR) est obligatoire. L'étudiant-e obtient 3 points pour sa présence à la journée FR.

Unité 3 : la participation à l'atelier en demi-groupe est obligatoire. L'étudiant-e obtient 3 points pour sa présence.

En cas d'absence certifiée, l'étudiant-e devra faire un travail compensatoire organisé en intersemestre.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module ou équivalent.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Examen complémentaire

Travail additionnel

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Ecrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre : ...présentations pendant les cours...

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

- Christiansen, C.H., & Townsend, E.A. (2010). *Introduction to Occupation: The art and science of Living*, 2nd éd. Upper SaddleRiver, NJ: Pearson.
- Duncan, E.A.S. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy*. Edingburgh, UK: Elsevier.
- Hammell, K. (2006). *Perspectives on Disability & Rehabilitation*. Edingburgh, UK: Elsevier.
- Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Bruxelles : De Boeck.
- Molineux, M. (2004). *Occupation for occupational therapists*. Oxford, UK: Blackwell.
- Whiteford, G.E., & Hocking, C. (2012). *Occupational Science: Society, Inclusion, Participation*. Oxford, UK: Wiley-Blackwell.

10. Enseignant-es

I. Margot-Cattin, R. Bertrand, S. Ray-Kaeser, N. Kühne, E. Offenstein, V. Simonet, L. Vionnet, L. Anchise, P. Margot-Cattin

Nom du/de la responsable de module : Isabel Margot-Cattin

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Développement de la personne

2022-2023

Code : S.ER.SO.1102.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : français Autres compétences linguistiques : anglais (lecture, vidéos)

3. Prérequis

Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...

Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e: Compétence A1

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître les grandes étapes du développement biopsychosocial dans une perspective de vie entière.
- Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent le développement et la santé.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Développement au début de la vie et dans l'enfance (2 ECTS) 24 périodes

Unité 2. Développement à l'adolescence et à l'âge adulte (1 ECTS) 16 périodes

Contenus :

- Développement des habiletés physiques, cognitives, langagières, socio-cognitives et émotionnelles
- Facteurs de risque et de protection, modèles d'adaptation
- Développement du répertoire occupationnel

- Variables influençant la performance et l'engagement occupationnels
- Promotion de la santé dans la petite enfance : le rôle des occupations
- Continuum développement fonctionnel - dysfonctionnel

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

Bee, H., & Boyd, D. (2017). Les âges de la vie : psychologie du développement humain. ERPI.
Berger, K. S., Boulard, A., Born, M., & Bureau, S. (2012). Psychologie du développement (2e éd.). De Boeck.
Cloutier, R., & Drapeau, S. (2015). Psychologie de l'adolescence (4e éd.). Gaëtan Morin Editeur.
Thommen, E. (2010). Les émotions chez l'enfant. Belin.

10. Enseignant-es

N. Dimitrova, N. Kühne, G. Mantzouranis, S. Ray-Kaeser

Nom du/de la responsable de module : S. Ray-Kaeser

Descriptif validé le :

25 août 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Profession : compétences élémentaires

2022-2023

Code : S.ER.SO.1103.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement : français Autres compétences linguistiques : anglais (lecture, vidéos)

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis ...
- Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

- A. Rôle d'Expert·e** : Compétences A1 A2 A3 A5 A6
- B. Rôle de Communicatrice·eur** : Compétences B1 B2 B3
- C. Rôle de Collaboratrice·eur** : Compétences C1 C2
- D. Rôle de Leader** : Compétences D1
- E. Rôle de Promoteur·rice de la santé** : Compétences E1 E2
- F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur** : Compétences F1 F2
- G. Rôle de Professionnel·le** : Compétences G1 G3

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Mener un entretien d'ergothérapie
- Nommer les principes d'une alliance de travail ou thérapeutique pour la pratique de l'ergothérapie
- Mettre en pratique le Modèle de la relation intentionnelle (Taylor, 2008 ; 2020)
- Employer une grille d'observation de la relation thérapeutique, l'utiliser pour décrire la situation et pour soutenir un jugement appréciatif des habiletés observées
- Partager un jugement appréciatif à des pairs, sur la base de principes d'une rétroaction constructive
- Élaborer des réflexions éthiques et déontologiques, notamment en ce qui a trait à l'altérité et l'inclusion, dans le cadre de la pratique professionnelle
- Expliquer les principes de dynamique et de structuration de groupes

- Expérimenter divers modes relationnels et de communication, dans le cadre d'entretien d'ergothérapie et de situations en thérapie
- Évaluer les outils d'apprentissage utiles pour la suite de ses études, à partir de sa situation personnelle (maîtrise, difficultés, lacunes)
- Expérimenter des outils de gestion du stress, en lien notamment avec le travail étudiant et avec les bouleversements écologiques
- Mettre en pratique les outils du métier d'étudiant-e et les bases méthodologiques enseignées, nécessaires pour tous les modules de la suite de la formation

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. La relation : au cœur de l'ergothérapie (4 ECTS) 52 périodes

Contenus :

- Altérité, inclusion
- Théories de la communication
- Fournir et recevoir de la rétroaction (*feedback*)
- Pratique centrée sur la/le client-e
- Mener un entretien d'ergothérapie
- Bases des théories des groupes
- Relation thérapeutique : principes ; aspects non verbaux ; toucher
- Modèle de la relation intentionnelle de Taylor : principes, six modes relationnels, habiletés de communication thérapeutiques, écoute empathique
- Communication difficile : annonce de mauvaises nouvelles, ruptures d'empathie, gestion de conflit, nécessité d'une traduction (client-es non francophones), informations sensibles au dossier

Unité 2. Les outils du métier d'étudiant-e (2 ECTS) 28 périodes

Contenus :

- Bases de la recherche et de l'organisation documentaire
- Lire de manière critique des textes scientifiques et de littérature grise
- Restituer des informations et des jugements personnels : textes écrits (différents formats et exigences), présentation orale, compte-rendu de lecture, compte-rendu oral à des collègues
- Prendre des notes (de cours et d'observation)
- Normes APA 7 pour la gestion des références
- Gestion du stress et organisation de son travail

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

Exigences liées à la fréquentation du module :

L'**unité 1** de ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel : la présence est donc obligatoire aux ateliers. Toute absence devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

En cas d'absence justifiée, un travail compensatoire (ou un atelier de compensation ; uniquement pour les ateliers impliquant des patient-es simulé-es) pourra être négocié avec le responsable de module.

Une absence non justifiée entraîne le retrait de 0,5/6 à la note du module, par séance d'atelier manquée (pour chiffrer les apprentissages expérientiels non réalisés). **La présence à l'évaluation de simulation**, en fin de semestre,

sera refusée aux étudiant-es s'étant absenté-es sans justification d'un atelier de simulation impliquant leur interaction avec les patient-es simulé-es. Dans un tel cas, les séances de simulation devront être repris l'année suivante. Ceci reporte la complétion du module à l'année suivante.

L'**unité 2** implique du travail à distance (asynchrone) à réaliser de manière autonome par l'étudiant-e, à partir d'activités en ligne. La présence et la participation aux deux séminaires (semaines 47 et 3) est essentielle : bien que ceux-ci ne soient évalués que de manière formative, une absence à un séminaire non justifiée entraînera une pénalité de 1/6 à la note du module. Une absence justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement HES-SO, pourra être compensée par un travail compensatoire négocié avec le responsable de module. De même, un travail ou dossier, formatif mais obligatoire, remis en retard entraîne une pénalité à la note du module, de l'ordre de 0,1/6 par jour de retard.

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique (simulation) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Évaluation formatives de dossiers et de présentations orales lors de séminaires | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E (4/6) au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification, ainsi que les conditions de validation (critères) sont précisés aux étudiant-es dans le plan de cours (déroulé). En première session, il s'agira :

- d'une simulation d'entretien en ergothérapie (environ 30 min en fin de semestre), selon le même format vu et pratiqué en cours ; évaluation individuelle
- d'un dossier à remettre en fin de semestre ; questions fournies durant le semestre ; évaluation en équipe. Un dossier remis en retard entraîne une pénalité de 0,5/6 à la note du travail par jour de retard.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Les modalités de remédiation et de répétition sont précisées dans le plan de cours (déroulé).

- | | | |
|--------------------|---|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ecrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique (simulation) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier (individuel) | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

- Cole, M. B. (2012). *Group dynamics in occupational therapy: the theoretical basis and practice application of group intervention* (4th ed.). Slack Editions.
- Corbière, M., Bisson, J., Lauzon, S. & Ricard, N. (2006). Factorial validation of a French short-form of the Working Alliance Inventory. *International Journal of Methods in Psychiatric Research*, 15(1), 36-45. <https://doi.org/10.1002/mpr.27>
- Larsen, A. E., Adamsen, H. N., Boots, S., Delkus, E. C. G., Pedersen, L. L. & Christensen, J. R. (2019). A survey on client-centered practice among danish occupational therapists. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 26(5), 356-370. <https://doi.org/10.1080/11038128.2018.1465584>
- Law, M., Baptiste, S. & Mills, J. (1995). Client-Centred Practice : What does it Mean and Does it Make a Difference? *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 62(5), 250-257. <https://doi.org/10.1177/000841749506200504>
- Le Bossé, Y. (2016). *Soutenir sans prescrire : Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*. Éditions ARDIS.
- Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.
- Paul, M. (2012). L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en soins infirmiers*, 110(3), 13-20. <https://doi.org/10.3917/rsi.110.0013>
- Pomey, M.-P., Flora, L., Karazivan, P., Dumez, V., Lebel, P., Vanier, M.-C., Débarges, B., Clavel, N. & Jouet, E. (2015). Le « *Montreal model* » : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé Publique*, 51(HS), 41. <https://doi.org/10.3917/spub.150.0041>
- Senn, S., Needham, I. & Antille, S. (2012). Relation entre l'alliance thérapeutique infirmière-patient, et les contrôles perçus par le patient en traitement de dépendances : Une étude corrélationnelle descriptive. *Recherche en soins infirmiers*, 108(1), 30-42.
- St-Arnaud, Y. (2008). *Les petits groupes: participation et animation* (3^e éd.). Gaëtan Morin Éditeur.
- Stébé, J.-M. (2008). *Risques et enjeux de l'interaction sociale*. Éditions Tec & Doc.
- Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2nd ed.). F. A. Davis Company.
- Thórarinsdóttir, K. & Kristjánsson, K. (2014). Patients' perspectives on person-centred participation in healthcare : A framework analysis. *Nursing Ethics*, 21(2), 129-147. <https://doi.org/10.1177/0969733013490593>
- Watzlawick, P., Helmick Beavin, J. & Jackson D. D. (2014). *Une logique de la communication*. Éditions du Seuil.

10. Enseignant.e.s

L. Anchise, N. Bacq, M. Bertrand Leiser, A. Borda Calisaya, J. Longchamps, A. Morina, C. Mottaz, D. Pouliot-Morneau, V. Simonet, V. Stucki, L. Vionnet, patient-es simulé-es

Nom du responsable de module : D. Pouliot-Morneau

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : *Système de santé et droit*

2022-2023

Code : S.ER.SO.1104.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : français

Autres compétences linguistiques : anglais (lectures)

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A5

D. Rôle de Leader : Compétences D2

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E1 E2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître la structure et l'organisation du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.
- Connaître les mécanismes d'élaboration du droit suisse et ses applications dans le domaine de la santé.
- Connaître et comprendre différentes approches et définitions de la santé.
- Connaître les besoins en santé de la population susceptible de recevoir des prestations d'ergothérapie ainsi que les déterminants et inégalités sociales de santé.

- Connaître les notions de base du droit des personnes, des patient·es et de la protection de l'adulte et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.
- Connaître les bases légales des assurances sociales pertinentes pour l'exercice de la profession et ses liens avec le droit du travail.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Santé et système de santé (2 ECTS) 26 périodes

Contenus :

- L'organisation du système de santé : principes, problématiques, acteurs et partage des tâches.
- Définitions et approches de la santé et modèles de prise en charge.
- Les besoins en santé de la population.
- Les déterminants et inégalités sociales de santé (ISS) et sensibilisation aux discriminations.
- Repères statistiques en matière de santé de la population résidant en suisse et du système socio-sanitaire.
- L'aide sociale : aspects normatifs, recours et non recours.

Unité 2. Droit et assurances sociales (3 ECTS) 40 périodes

Contenus :

- Introduction au droit, droits humains et documentation juridique.
- Droit des personnes, protection de l'adulte et droits des patient·es : protection de la vie privée (secret professionnel, applications et limites) ; exercice des droits civils et capacité de discernement, mesures personnelles anticipées (mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées), représentation par les proches, curatelles, placement à des fins d'assistance et obligation de soins ; accès du ou de la patiente au dossier de soins.
- Droit des assurances sociales : LPG+LAPG, LAMal, LAA, LAI, aide sociale, LPC à l'AVS-AI.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : lectures, vidéos, exercices, quiz. |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

1. Un examen oral par groupe de 4 étudiant·es sur le système de santé d'une durée de 15 min en semaine 6. Temps de préparation de 15 minutes avant la passation. Les questions sont remises aux étudiant·e-s en semaine 51. Chaque groupe prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d'examen parmi celles qui leur ont été remises.

Les notes sont individuelles en rapport avec la prestation de chaque étudiant·e. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

2. Un examen écrit de droit de deux heures. Les questions sont remises aux étudiant·es à la fin du module.

La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

En cas d'absentéisme au cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

9. Bibliographie principale

Despland, B. & Ayer, A. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. Éditions La Sarine.

Lacourse, M.-T. (2018). *Sociologie de la santé* (4^e édition). Chenelière éducation.

Lang, T. (2022). Santé. In D. Fassin (Éd.), *La société qui vient* (pp.669-686). Seuil.

Meier, Ph. (2022) *Droit de la protection de l'adulte* (2^{ème} édition). Schulthess Verlag.

Guillod, O. (2018). *Droit des personnes* (5^{ème} édition). Helbing & Lichtenhahn.

Rossini, S. & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé : politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Warin, P. (2009). Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux. *Lien social et Politiques*, (61), 137–146. <https://doi.org/10.7202/038479ar>

10. Enseignant.e.s

K. Haunreiter, P. De Meyer, F. Leresche, V. Stucki

Nom du/de la responsable de module : V. Stucki

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Profession : histoire et démarche

2022-2023

Code : S.ER.SO.1105.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français Autres compétences linguistiques : Anglais (lecture)

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4 A5 A7

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Comprendre les buts de l'ergothérapie et les rôles de la profession
- Saisir les enjeux du développement historique et scientifique de la profession
- Construire une représentation élaborée de la profession, de ses aspects éthiques et déontologiques
- Mobiliser les concepts centraux utilisés en ergothérapie pour analyser l'occupation sous ses différentes formes
- Utiliser les outils d'analyse de l'occupation et concevoir leur application dans le cadre d'un accompagnement en ergothérapie
- Connaître et comprendre les étapes de la démarche professionnelle et pouvoir les réaliser à partir de situations cliniques simples
- Comprendre l'intérêt des modèles de pratique pour appréhender et élucider une problématique occupationnelle

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Histoire, éthique et déontologie de l'ergothérapie (1 ECTS) 16 périodes

Contenus :

- Histoire de l'ergothérapie : une profession du care et genrée, les origines en santé mentale et en réadaptation
- Développement en Europe et Amérique
- Les paradigmes de l'ergothérapie (Kielhofner), la médicalisation et l'approche biomédicale, l'approche occupationnelle contemporaine
- Code éthique World Federation of Occupational Therapists (WFOT)
- Code de déontologie et règlement professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE)

Unité 2. Les analyses de l'occupation (2 ECTS) 22 périodes

Contenus :

- L'occupation comme transaction Homme-Environnement : couplage structurel de l'activité
- Analyser les objets de l'occupation : concepts centraux
 - Composantes d'une occupation, d'une activité, d'une tâche, de la performance
- Les étapes de l'analyse ; les outils d'analyse de l'occupation et d'obtention des données, généraux et issus des modèles de pratique en ergothérapie

Unité 3. Démarche d'intervention en ergothérapie (2 ECTS) 38 périodes

Contenus :

- Les étapes du processus d'intervention : Évaluation formative ; Planification du traitement ; Exécution du traitement ; Évaluation sommative
 - La demande, les attentes et les besoins : construction d'un projet de soin, d'un projet de vie, d'un projet social
 - Le profil occupationnel et l'examen des performances dans l'établissement d'une problématique occupationnelle
 - La définition des objectifs et des moyens d'intervention : choix et programmation
 - La réalisation de l'intervention : ajustement et mesure des progrès
 - L'évaluation des résultats : la fin de l'intervention, le suivi et la documentation
- Approche centrée sur le client ; approche Top Down et Bottom up : exemples appliqués
- Des modèles pour guider le processus d'intervention en ergothérapie : Occupational Therapy Intervention Process Model (OTIPM) ; Occupational Therapy Practice Framework (OTPF)
- Des modèles pour analyser et construire la problématique occupationnelle : The Person-Environment-Occupation-Performance (PEOP) ; Model of Human Occupation (MHO) ; Modèle Canadien du Rendement Occupationnel et de la Participation (MCROP)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input checked="" type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux l'étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module. Il s'agira :

- Unité 1 : examen écrit d'une heure en fin de semestre, questions à court développement
- Unité 2 : dossier à remettre en fin de semestre, par groupe de 4 et présentant l'analyse d'une activité, tâche et performance
- Unité 3 : examen écrit de deux heures en fin de semestre, sous la forme d'une étude de cas

7. Modalités de remédiation et de répétition

Les modalités de remédiation et de répétition sont précisées dans le plan de cours (déroulé).

- | | | |
|--------------------|---|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

- American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>
- Association suisse des ergothérapeutes. (2018). Code de déontologie de l'ASE. <https://www.ergotherapie.ch/association/commission-dethique-et-de-recours/>
- Christiansen, C., Baum, C., & Bass-Haugen, J. (Eds.), (2015). *Occupational therapy performance, participation, and well-being*. Slack.
- Duncan, E. (2021). *Foundations for Practice in occupational therapy* (6th ed.). Elsevier.
- Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.
- Kielhofner, G. (2009). *Conceptual foundations of occupational therapy* (4th ed.). F. A. Davis.
- Kielhofner, G. (2002). *A Model of Human Occupation: Theory and Application*. (3th ed.). Lippincott Williams and Wilkins
- Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation : un cadre conceptuel pour l'ergothérapie*. De Boeck.
- Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.
- Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.
- Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire & A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé*. Association nationale française des ergothérapeutes.

10. Enseignant·e·s

E. Offenstein, V. Stücki, D. Pouliot-Morneau, R. Bertrand

Nom du/de la responsable de module : E. Offenstein

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Intégration 1

2022-2023

Code : S.ER.SO.1171.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Se créer une représentation d'un milieu de pratique
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et comprendre la communication/la relation thérapeute-client·e
- Observer la performance occupationnelle
- Distinguer les différents niveaux d'observation et d'analyse
- Entrer en communication : avec un·e professionnel·le, avec un·e client·e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant·es des filières du domaine santé.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS)

Contenus :

- 5 journées en milieu de formation pratique

Unité 2. Intégration 1 (3 ECTS) 39 périodes

Contenus :

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

Unité 3. Journées interprofessionnelles (1 ECTS) 12 périodes

Contenus :

- 1,5 jours de journée obligatoire en semaine 9 (vendredi après-midi et samedi)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant-es sur des vignettes cliniques

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Portfolio, évaluation formative par les pairs | |

Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. La présence aux journées d'intégration est aussi obligatoire. En cas d'absence à une journée d'immersion justifiée par des pièces, l'étudiant-e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'étudiant-e assiste malgré tout à la journée d'intégration et effectue le travail demandé dans la mesure du possible. En cas d'absence à une journée d'intégration justifiée par des pièces, l'étudiant-e effectue le travail demandé dans le portfolio et se met à jour pour la prochaine journée. Le portfolio sera contrôlé par l'enseignant responsable de la journée d'intégration en question.

L'évaluation sommative porte sur la rédaction de différentes parties incluses dans le portfolio.

Unité 3

Les journées interprofessionnelles ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Examen complémentaire

Travail additionnel

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Unités 1 et 2

La remédiation consiste en la reprise des éléments du portfolio mis en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module.

Répétition

Écrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

Unités 1 et 2

La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.

Si l'échec est dû à une absence aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et les JIP sont répétées l'année suivante.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.
Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2nd ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.

10. Enseignant·es

F. Rebeaud, E. Offenstein, D. Pouliot Morneau, R. Bertrand, C. Genet et autres collaborateurs.

Nom du/de la responsable de module : Floriane Rebeaud

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Proposition de définitions pour les modalités pédagogiques

Cours magistral : Toute activité d'enseignement à l'intérieur de laquelle le professeur occupe une place prépondérante en transmettant oralement un ensemble d'informations et de connaissances aux étudiants.e.s. Il y a place pour des interventions d'étudiants.e.s, mais c'est principalement l'enseignant qui conduit et assume la transmission de la matière de façon orale. La taille du groupe peut être variable, et ne fait pas forcément référence à des grands groupes.

Séminaire : Le séminaire est une formule pédagogique mixte qui combine la discussion de groupe, le travail individuel et d'équipe ainsi que, le cas échéant, des présentations sous forme d'exposés d'étudiants.e.s. Le thème retenu est directement en lien avec le contenu du cours et les objectifs visent l'approfondissement de certains sujets spécifiques. Selon la tâche fixée, le séminaire peut comporter plusieurs formes : il peut être centré sur l'approfondissement de concepts, sur l'appréciation de points de vue contrastés ou sur la lecture critique de documents. Permet notamment le développement d'une pensée critique. Permet le développement de compétences génériques informationnelles et heuristiques, communicationnelles et sociales. Selon le domaine couvert, la formule peut aussi toucher des compétences culturelles.

Tutorat : relation formative entre un enseignant tuteur et un apprenant. Il se distingue de l'enseignement classique par une formation plus individualisée et flexible. Le tuteur n'a pas forcément toutes les connaissances que doit maîtriser l'apprenant au terme de sa formation car son rôle n'est pas d'apporter des réponses aux problèmes posés mais de guider l'apprentissage.

Simulation : modalité d'enseignement qui crée des situations ou un environnement permettant à l'étudiant.e d'expérimenter une représentation simplifiée d'un événement réel dans le but de pratiquer, apprendre, évaluer, tester ou mieux comprendre des systèmes ou actions humaines. La simulation a été catégorisée et recouvre la simulation procédurale, immersive ou numérique. Ces 3 termes remplacent et précisent la notion de « pratique ».

Atelier/laboratoire : Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, toutes les activités pratiques/cliniques sont incluses dans la simulation. Néanmoins, on peut imaginer des ateliers/laboratoires qui ne seraient par exemple plus « théoriques » ou des labo comme l'utilisation du laboratoire du mouvement, qui travaille plus sur l'analyse que directement sur la clinique. Entrerait ici également les ateliers d'orthèses.

Projet : L'apprentissage par projet est une méthode pédagogique de choix pour peaufiner et développer les compétences ou les savoirs-agir puisqu'il exige de l'étudiant qu'il se mette en action et tende vers un produit final. Legendre (2005, p. 1098) définit le projet comme un « [e]nsemble d'opérations qui vise la réalisation précise d'un but que l'on se propose d'atteindre dans un contexte particulier et dans un laps de temps déterminé ». C'est en situation authentique et complexe, simulée ou réelle (en stage par exemple) que doit se dérouler cet ensemble d'opérations. Entre autres caractéristiques, le projet peut se dérouler sur plusieurs semaines, mois voire années d'études et peut être monodisciplinaire, multidisciplinaire (plusieurs cours d'un même programme) ou pluridisciplinaire (des étudiants de plusieurs programmes différents travaillent sur un même projet). Cette méthode pédagogique implique une démarche scientifique de résolution de problème propre à la discipline ; c'est souvent le résultat final projeté qui détermine les étapes de réalisation du projet pour les étudiants.e.s.

Modalité digitale : recouvre toutes les possibilités utilisant les nouvelles technologies : e learning, serious games, ... mais également MOOC, SPOC, classes virtuelles, mobile learning, adaptative learning, ... et toutes les modalités émergentes.